



centre social et culturel
D'ARPAJON-SUR-CÈRE

D'ARPAJON-SUR-CÈRE
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

RÈGLEMENT
DE FONCTIONNEMENT
ACCUEILS DE LOISIRS
PÉRISCOLAIRES
EXTRASCOLAIRES
SÉJOURS

Juillet 2025 à Décembre 2025

Accueils de loisirs et séjours collectifs

Article 1 : Responsabilité

L'organisation relève de la responsabilité du Centre Social et Culturel d'Arpajon-sur-Cère dans le respect des règlements et recommandations édités par Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports et de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPPA).

En cas d'incident survenant dans le cadre des Accueils de Loisirs, vous devez prendre contact auprès du responsable de site (directeur des accueils de loisirs) le plus rapidement possible.

Article 2 : Assurance

Le Centre Social et Culturel d'Arpajon-sur-Cère a souscrit une police d'assurance en Responsabilité Civile à la MAIF.

L'enfant devra être **couvert en Responsabilité Civile** par le régime de ses parents ou de la personne qui en est responsable pour :

- Les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant.
- Les dommages causés par l'enfant à autrui.

Coordonnées du Centre Social et Culturel :

15 avenue du Général Leclerc – 15130 Arpajon-sur-Cère

04.71.64.55.33

contact@centresocial-arpajon.com

<https://www.centresocial-arpajon.com/>

Article 3 : Types d'accueils et lieux d'implantation

Centre de Loisirs Associé à l'École :

- A.L.A.E. 3.12 ans

Centre Social et Culturel

15 avenue du Général Leclerc – 15130 Arpajon-sur-Cère

A.L.S.H. (Centre de Loisirs) :

- Mercredis 3.17 ans
- Vacances Scolaires 3.17 ans

Centre Social et Culturel

15 avenue du Général Leclerc – 15130 Arpajon-sur-Cère

Le Centre Social et Culturel d'Arpajon-sur-Cère se réserve la possibilité de modifier les lieux d'accueil en fonction du nombre d'enfants inscrits, des locaux disponibles et mis à disposition ainsi que d'évènements imprévus indépendants de notre volonté.

Article 4 : Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est à retirer à l'accueil du Centre Social et Culturel, sur notre Espace Familles ou téléchargeable sur le site Internet de l'association :

www.centresocial-arpajon.com

Inscriptions :

- **Par téléphone 04.71.64.55.33**
- **En présentiel au secrétariat du Centre Social et Culturel d'Arpajon**
- **En distanciel sur notre Espace Familles.**

Espace Familles :

Guichet en ligne permettant aux familles d'effectuer leurs demandes administratives et leurs paiements :

- **Gestion des coordonnées.**
- **Gestion « mon compte ».**
- **Inscriptions et réservations.**
- **Paiement par Carte Bancaire.**
- **Transfert de documents.**

En cas de changement d'adresse, de téléphone, de revenus, de mail, vaccination ... une mise à jour du dossier est **obligatoire** et doit être effectuée au plus tôt par les familles.

Pour l'inscription vous munir :

- du n° allocataire CAF, MSA ou de votre dernier avis d'imposition.
- La fiche sanitaire
- une attestation des vaccinations à jour délivrée par votre médecin

Délais d'inscriptions :

- **A.L.A.E.** : Inscription année scolaire.
(modifiable via l'Espace Familles du Centre Social jusqu'au Vendredi 12H veille de la semaine).
- **Mercredi** : Inscription jusqu'au mardi 18H précédent le jour concerné.
- **Vacances Scolaires** : Inscription jusqu'au vendredi 12H veille de la semaine concernée.
- **Journée Pique-Nique** :
3.11 ans : Pour participer aux journées Pique-Nique, il est nécessaire de s'inscrire sur 2 journées dans la semaine (Journée Pique-Nique + 1 journée ou 2 ½ journées).
+11 ans : Pour participer aux journées Pique-Nique, il est nécessaire de s'inscrire sur 2 journées dans la semaine.
- **Mini-séjours et Séjours** : dates des inscriptions fixées pour chaque période de vacances scolaires.

Horaires des Accueils de Loisirs :

- **A.L.A.E** : 15H45 – 18H30

A.L.S.H. Mercredis - 12 ans

Avec possibilité de restauration (sur inscription)

- **Arpajon-sur-Cère** : 11H30
- **Giou de Mamou – Vézac – Carlat - Labrousse - Yolet** : Ramassage Centre Social à 11H30 (Inscriptions supplémentaires auprès des Mairies)

Inscription jusqu'au mardi 18H précédent le jour concerné.

		APRES-MIDI
Accueils Échelonnés		13H30 / 14H15
Animations		14H15 / 17H30
Départs Échelonnés		17H30 / 18H30

A.L.S.H. Mercredis + 12 ans

ALSH + DE 12 ANS		De 13H30 à 18H30 Arrivées et Départs échelonnés
-------------------------	--	--

A.L.S.H. Vacances 3/17 ans

Avec possibilité de restauration (sur inscription)

Inscription jusqu'au vendredi 12H veille de la semaine concernée.

 centre social et culturel D'ARPAJON-SUR-CÈRE	MATIN	APRES MIDI
Accueils Échelonnés	7H30 / 9H15	13H30 / 14H15
Animations	9H15 / 11H30	14H15 / 17H30
Départs Échelonnés	11H30 / 12H15	17H30 / 18H30
Journées Pique-Nique	De 7H30 à 9H15 et de 17H30 à 18H30	

Annulations A.L.S.H. des Mercredis et Vacances :

POUR TOUTES ABSENCES ET ANNULATIONS :

Annulation non facturée si signalée :

- Le mardi avant 18H pour l'ALSH des mercredis.
- Le vendredi avant 12H pour toute la période de vacances.

Absence maladie non facturée (Hors Repas) : Si présentation d'un certificat médical dans les 48H du début de l'absence. Les repas restent facturés aux familles.

Hospitalisation : Absence non facturée sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation.

Absences facturées : Absences non justifiées le jour même ou non signalées à temps auprès du secrétariat.

*** Pour toutes les annulations, les repas restent facturés aux familles.**

A.L.A.E. (périscolaire)

Annulation non facturée sur présentation d'un certificat médical dans les 48H.

Mini-Camps / Camps

Hospitalisation : non facturée sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation.

Absences Maladies : remboursement partiel à hauteur de 50 % de la participation de la famille si présentation d'un certificat médical dans les 48h.

Article 5 : Restauration collective :

Préparation et livraison des repas par un prestataire extérieur.

Le goûter des enfants est pris en charge par le Centre Social et Culturel.

Pour les enfants bénéficiant de régime ou ayant des allergies alimentaires : **Fournir le PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) + **repas et goûters**.

Journées Pique-Nique : Le repas est fourni par la famille.

Article 6 : Règlements et Tarifs

Adhésion Familiale **du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 : 15€.**

Règlements

Une facture mensuelle est envoyée par mail ou courrier, le règlement doit être effectué au secrétariat du Centre Social, au choix par :

- Chèque à l'ordre du Centre Social.
- Espèces au secrétariat.
- CB au Centre Social ou via notre Espace Familles.
- Comité Entreprise, Tickets Vacances, Chèques Vacances, Pass'Cantal ...

En cas d'impayés, si la créance demeure impayée après une lettre de rappel, une procédure contentieuse sera envisagée.

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration du Centre Social et Culturel d'Arpajon-sur-Cère **encadrés par les barèmes de la CAF du Cantal**. La CAF, la MSA et les 7 communes : Arpajon-sur-Cère, Giou de Mamou, Vézac, Yolet, Carlat, Labrousse et Vezels-Roussy, apportent leur soutien financier

TARIFS A.L.S.H 2025

Applicable au 1er juillet 2025

QF	TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	PUBLIC	TARIFS 1/2 JOURNÉE Sans repas	TARIFS JOURNÉE SANS REPAS	REPAS	TARIFS JOURNÉES AVEC REPAS
QF 1	≤ 427	<u>Territoire</u>	2,10 €	4,00 €	3,52 €	7,52 €
		<u>Extérieur</u>	2,40 €	4,57 €	4,45 €	9,02 €
QF 2	428 < QF ≤ 518	<u>Territoire</u>	2,70 €	5,26 €	3,86 €	9,12 €
		<u>Extérieur</u>	3,08 €	6,00 €	4,70 €	10,70 €
QF 3	519 < QF ≤ 660	<u>Territoire</u>	3,33 €	6,49 €	4,44 €	10,93 €
		<u>Extérieur</u>	3,80 €	7,40 €	5,00 €	12,40 €
QF 4	661 < QF ≤ 1045	<u>Territoire</u>	4,23 €	7,76 €	4,48 €	12,24 €
		<u>Extérieur</u>	4,83 €	8,86 €	7,00 €	15,86 €
QF 5	1046 < QF ≤ 1397	<u>Territoire</u>	4,75 €	8,85 €	4,66 €	13,51 €
		<u>Extérieur</u>	5,42 €	10,09 €	7,00 €	17,09 €
QF 6	1398 < QF ≤ 1833	<u>Territoire</u>	5,41 €	10,26 €	4,77 €	15,03 €
		<u>Extérieur</u>	6,18 €	11,70 €	7,00 €	18,70 €
QF 7	1834 < QF ≤ 2202	<u>Territoire</u>	6,07 €	11,52 €	4,84 €	16,36 €
		<u>Extérieur</u>	6,92 €	13,14 €	7,00 €	20,14 €
QF 8	< 2203	<u>Territoire</u>	6,83 €	12,75 €	4,89 €	17,64 €
		<u>Extérieur</u>	7,80 €	14,56 €	7,00 €	21,56 €

Arpajon-sur-Cère, le 27 juin 2025



Le Président
A. PEYRONNET

TARIFS A.L.A.E 2025

Applicable au 1er septembre 2025

QF	TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS Séance A.L.A.E
QF 1	≤ 427	1,41 €
QF 2	428 < QF ≤ 518	1,57 €
QF 3	519 < QF ≤ 660	1,73 €
QF 4	661 < QF ≤ 1045	2,07 €
QF 5	1046 < QF ≤ 1397	2,39 €
QF 6	1398 < QF ≤ 1833	2,56 €
QF 7	1838 < QF ≤ 2202	2,72 €
QF 8	2203 < QF ≤ 9999	3,06 €

Arpajon-sur-Cère, le 27 juin 2025



Le Président
A. PEYRONNET

Territoire : Arpajon-sur-Cère, Giou de Mamou, Vézac, Yolet, Carlat, Labrousse et Vezels-Roussy

Tarifs camps et mini camps selon les séjours et le Quotient Familial.

Les familles autorisent le Centre Social et Culturel à **consulter** et **conserver** mon Quotient Familial sur le site CDAP ou MSA.

Une mise à jour du Quotient Familial sera faite chaque début d'année.

En cas de changement de revenus, la famille est tenue d'informer le secrétariat.

Sans N° d'allocataire CAF, MSA ou avis d'imposition, le tarif maximum sera appliqué.

Article 7 : Hygiène et Santé :

Maladie contagieuse : Prévenir immédiatement le Centre Social et Culturel. L'enfant ne pourra pas être accueilli.

Traitement médical : Fournir une ordonnance médicale et autorisation parentale écrite.

Allergie : Fournir le PAI

Crise sanitaire :

- Application des mesures de protection, selon le protocole sanitaire en vigueur : gestes barrières, prise de température et isolement des cas suspects.

Article 8 : Accident :

Procédure de mise en œuvre :

- Blessures sans gravité : soins apportés par l'équipe d'animation.
- Maladie : les parents sont appelés.
- Blessure grave ou accident : Appel des secours et des parents.

Article 9 : Animations et Encadrement :

Les activités des Accueils de Loisirs et Séjours sont en adéquation avec les projets éducatifs et pédagogiques, dans le respect de la réglementation en vigueur (cf. article 1).

Les activités peuvent être modifiées en fonction de la météo ou d'imprévus (non remboursées).

Si l'effectif est trop important, d'autres animations compléteront le programme d'animation.

Sur certaines activités, le nombre de places peut être limité.

Article 10 : Dispositions particulières :

- Prévoir pour tous les jours une tenue adaptée aux animations et un sac à dos adapté à la taille de l'enfant avec une gourde.

- Il est très fortement conseillé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

- Les enfants accueillis ne doivent apporter aucun objet de valeur ou d'argent. Il est interdit d'amener des objets personnels.

Téléphone Portable :

- ALSH : Interdit

- Séjours Ados : Utilisation du téléphone de 17H30 à 19H.

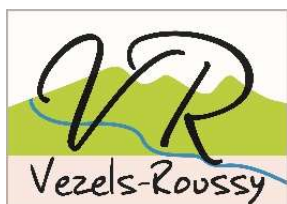
En cas de perte, vol, détérioration, aucun dédommagement ne sera effectué par le Centre Social et Culturel, celui-ci ne pourra être tenu pour responsable et sa responsabilité ne sera pas engagée.

Article 11 : Départ des enfants :

- Le départ des enfants s'effectue sous la responsabilité et la présence de la personne responsable.
- Le responsable de l'enfant peut donner une autorisation écrite à une tierce personne munie de sa pièce d'identité.
- Le départ seul des enfants ne pourra se faire que sur autorisation écrite de la famille.
- Il ne pourra y avoir d'arrivée ou de départ en dehors des horaires prévus. En cas de nécessité d'un départ exceptionnel de l'enfant en cours de journée, ou sur un lieu de séjour, les familles devront adresser et signer une décharge de responsabilité au responsable de l'accueil.

L'équipe se tient à la disposition des familles pour tous renseignements complémentaires.

Nos Financeurs



Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels
DU CANTAL
Sociaux et Socioculturels
68 Bd. Louis Dauzier
15 000 AURILLAC
04 / 71 / 62 / 70 / 08



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Pour le Conseil d'Administration
Arpajon-sur-Cère, le 1^{er} Juillet 2025.


Le Président
A. PEYRONNET

